

Assemblée régionale de la Côte

Séance du 10 septembre

Nous partageons un gâteau offert par Jeanine. Il est décidé que nous pourrions apporter quelque chose chacune à notre tour. L'un d'entre nous dit la satisfaction qu'il a de travailler à la Berge où il se sent accueilli. Son travail en atelier lui a permis de prendre confiance en lui, de travailler sur le long terme en assurant l'objectif de rendement. La petite rémunération reçue (5 frs pour 3h) est un signe positif de reconnaissance pour lui. C'est peu, mais cette gratification n'a rien à voir avec la quantité ou la qualité du travail fourni. On vient au Graap pour autre chose que l'argent: compagnie, relations, partage, épanouissement personnel, cours, projet de réinsertion, etc.

Cependant, le Graap-F projette de créer des ateliers dans lesquels la rémunération sera plus en rapport avec la rentabilité.

Pour faire suite à la discussion précédente, une maman s'interroge sur les possibilités de réinsertion ou même « d'insertion » dans le cas de jeunes touchés par la maladie psychique avant d'avoir pu entamer une formation. Le parcours est difficile mais possible, comme le montre l'expérience d'une autre maman. Le jeune a besoin d'être coaché, entouré. Les maîtres socio-professionnels ont un rôle de soutien à assurer, à travers les contrats-projets.

Ces projets doivent aussi tenir compte de certaines réalités, maladie, fatigue, angoisse. Là aussi, le Graap-F offre un cadre adéquat, comme le relèvent deux participants, fréquentant la Berge depuis longtemps. Après avoir bénéficié du soutien et de l'écoute de différentes personnes à la Berge, à leur tour, elles peuvent faire vivre l'entraide et apporter leur expérience! Faire accepter son projet par les autres est souvent difficile, ainsi le projet de l'une de nous, actuellement en foyer, est de vivre en appartement avec une amie. Son infirmière pourrait la soutenir... A suivre!

Le deuxième sujet abordé est le thème du Congrès 2014 «Maladie psychique et recherche de sens ». Ce thème suscite de nombreux questionnements. Quand la maladie psychique survient, on se pose la question du sens de la vie, de ce qui est essentiel, de la mort aussi. La maladie donne du sens, a un rôle. Elle nous fait réfléchir par exemple sur le suicide: est-ce un acte de volonté ou de désespoir? Quelle est l'importance du lien pour donner du sens? Le sens vient au moment de la reconstruction.

Une troisième discussion a lieu autour du Droit des patients. Madeleine nous remet une brochure du Service de la santé publique du Canton de Vaud concernant le droit des patients. A partir d'un cas concret, il est rappelé que le dossier médical n'appartient pas au médecin qui se doit de transférer ce dossier si le patient le demande.

Enfin, point 4 : les Directives anticipées. Nous étions très intéressés de les remplir ensemble. Un modèle réalisé à partir d'exemplaires rédigés par deux des membres du Graap-A nous sera remis pour la prochaine rencontre.

Colette